

**LA PLACE DES JUIFS À NICE
AU XIX^e SIÈCLE :
ASPECTS D'UNE HISTOIRE
PARADOXALE**

Jérémy GUEDJ

Le Comté de Nice vécut de nombreux bouleversements liés aux contextes politiques intérieur et international, aux conjonctures et évolutions internes, ainsi qu'aux changements de statut et de souveraineté. De cette histoire instable, le XIX^e siècle constitue un des exemples frappants : après la « parenthèse » française de la Révolution et de l'Empire, Nice tomba à nouveau sous le pouvoir sarde, avant d'opter pour son rattachement à la France. Dans le rapide mouvement qui entraîna ces mutations d'ampleur, la population niçoise put apparaître désorientée, manifestant selon les courants de pensée et selon les moments sa joie ou son désarroi face à l'évolution de sa condition.

Cet état d'esprit ne pouvait que se trouver amplifié au sein des minorités niçoises, dont la position ne se trouvait pas souvent fermement assurée : la plus ancienne d'entre elles, composée par les Juifs, se montra ainsi très attentive aux échos de ces événements dont elle ressentit parfois directement les conséquences, du fait de sa double appartenance, à la population niçoise, et à une communauté religieuse autonome. De fait, tous les épisodes de l'histoire du Comté à cette époque modifièrent, dans un sens positif ou négatif, la condition juive niçoise. La période de la Révolution et de l'Empire vit les Juifs de Nice accéder à la citoyenneté française, situation qui instaurait *de jure* l'égalité totale des droits entre tous les sujets français. Mais dans les premiers temps de la Restauration sarde, s'appliqua de nouveau aux Juifs le droit ancien, qui comportait de nombreuses mesures vexatoires jugées archaïques en regard des progrès apportés par la présence française. Consciente de l'aspect rétrograde de la situation, la constitution sarde de 1848, le *Statuto*, proclama à son tour l'égalité entre tous les sujets. Les Juifs purent recouvrer, avec le rattachement de 1860, l'ensemble des droits dont ils avaient joui de 1791 à 1814, plus nombreux que ceux accordés par Turin.

Dans ce contexte général, quelle place les Juifs de Nice occupaient-ils réellement à Nice au XIX^e siècle, pris largement de la Révolution à la fin de la Belle Époque ? Introduire la notion de place, qui s'applique bien à une étude menée à l'échelle urbaine, invite à opérer une série de distinctions. C'est que la place effectivement occupée peut résulter de l'assignation émanant d'un organe étranger ou au contraire d'une volonté de regroupement interne à la communauté. De manière quantitative, la place peut s'avérer largement visible, notamment sur les plans urbain, politique ou économique, et se révèle aisément mesurable, tandis qu'elle apparaît plus difficile à appréhender dans le champ des idées et des mentalités. Qualitativement, la place peut être négative, lorsqu'elle s'inscrit dans une campagne de haine par exemple, ou positive quand le peuple d'Israël participe à un effort collectif reconnu et loué par ses pairs. Ou encore, l'on peut considérer la place comme un rang tenu dans une hiérarchie.

Cette stimulante complexité ouvre la voie à un questionnement foisonnant. Moins que de prétendre à une histoire exhaustive des Juifs à Nice au XIX^e siècle, qu'une bibliographie, bien qu'elle se révèle réduite et souvent ancienne, aborde déjà sur de nombreux aspects, il s'agit de se demander en quoi les nombreuses évolutions connues par le Comté de Nice à cette époque influèrent sur la place multiforme occupée par les Juifs. D'où découlent de nouvelles interrogations : observait-on une correspondance entre les places géographique, politique et économique des Juifs niçois ? Sur le plan des mentalités, existait-il par ailleurs une corrélation entre la place réelle des Juifs à Nice et celle qu'ils occupaient dans l'imagerie populaire niçoise de l'époque ?

Autant d'éléments susceptibles de se décliner en trois grands champs : la place dans le paysage urbain, la place dans la vie économique et politique et la place dans les mentalités. Pour les aborder, il sera intéressant de mettre en regard avec l'histoire générale du judaïsme le passé particulier et souvent paradoxal des Juifs de Nice.

• La place des Juifs dans le paysage urbain

Le premier élément qui s'offrait à tout observateur était la place géographique occupée par les Juifs dans le paysage niçois. Il apparaissait en fait que l'inscription urbaine des Juifs constituait la fidèle traduction de leur condition et de ses évolutions. Tout comme le XIX^e siècle se révéla duel pour les Juifs, qui oscillaient entre intégration et marginalisation, l'ancrage de cette communauté¹ à Nice demeurait double : à côté des vestiges d'un monde ancien, celui de la stigmatisation, symbolisée par le ghetto, se produisait une modernisation de la présence des Juifs dans la ville.

Les vestiges de la stigmatisation géographique

À l'orée du XIX^e siècle, la communauté juive niçoise, ou *kehila*, comptait environ 300 âmes, réparties en plus de 70 familles², c'est-à-dire 0,75 % du judaïsme national estimé à 40 000 membres³. En dépit des apparences, il s'agissait d'une communauté de taille moyenne, comparable à celle de Marseille, qui abritait 301 Juifs en 1801⁴, mais le nombre de Juifs à Nice demeura quasiment stable tout au long du siècle, tandis que celui de Marseille connut une spectaculaire explosion. À l'échelon local, les Juifs représentaient 1,2 % de la population niçoise qui s'élevait à 25 000 personnes au début du siècle⁵. Ainsi, la communauté juive de Nice constituait bien une minorité au sens propre du terme ; malgré cela, sa place dans la ville apparaissait nettement visible.

Présents à Nice depuis l'Antiquité, les Juifs se regroupèrent rapidement, en raison du lien religieux qui les unissait, mais également afin d'avoir accès aux structures leur permettant d'accomplir les usages de leur culte : à l'origine, se produisit ainsi une « concentration volontaire »⁶. Ce ne fut que par la suite, durant le Moyen Âge, que la place occupée par les Juifs résulta d'une décision des autorités : de fait, la place assignée aux Juifs apparaissait très précisément définie dans l'édit promulgué le 17 juin 1430 par le duc Amédée VIII de Savoie ; le texte latin ne comportait aucune équivoque : « *Judei debent a vicinis et cohabitatione fidelium separari et in suum locum recludi* »⁷. Les Juifs devaient rester physiquement séparés du reste de la population et vivre reclus dans un lieu clairement circonscrit et clos par des portes. C'est que, la pensée de l'époque consistant à voir dans la fréquentation des Juifs,

¹ Le terme de « communauté », qui ne s'applique pas avec pertinence à toutes les époques de l'histoire du judaïsme à Nice et en France, n'est dans le cas présent pas usurpé : il renvoie en effet à une organisation soudée autour de l'appartenance à la même religion, et qui peut s'avérer volontaire ou obligatoire. Au XIX^e siècle, nombre des Juifs de Nice se rattachaient à leurs coreligionnaires en raison des lois restreignant leur liberté : se rassembler résultait ainsi plus d'une nécessité que d'une volonté personnelle dans la plupart des cas. De cette manière, parler de « communauté » revient à désigner une réalité objective, ce qui n'est pas le cas pour le siècle suivant.

² Victor Emanuel, « Les Juifs à Nice : le Premier Empire (1806-1814) », *Nice Historique*, n° 10, 1^{er}-15 juin 1904, p. 148.

³ Parmi les 40 000 Juifs de France, qui formaient la « judaïcité », 25 000 vivaient en Alsace, disséminés en petites communautés tandis que d'importants groupes se situaient également dans le Messin et en Lorraine (7500), dans le Sud-Ouest (3500) et dans le Comtat-Venaissin (2500). Doris Bensimon, Sergio Della Pergola, *La Population juive en France : socio-démographie et identité*, Paris-Jérusalem, CNRS et Hebrew University of Jerusalem, 1986, p. 25.

⁴ Danièle et Carol Iancu, *Les Juifs du Midi. Une histoire millénaire*, Avignon, A. Barthélemy, 1995, p. 253.

⁵ Estimation de la population niçoise tirée de : Olivier Vernier, « La Restauration sarde (1814-1848) » in Alain Ruggiero (dir.), *Nouvelle histoire de Nice*, Toulouse, Privat, 2006, p. 165. La proportion de Juifs tendit à diminuer au fur et à mesure de l'accroissement démographique niçois.

⁶ Danièle et Carol Iancu, *op. cit.*, p. 28.

⁷ Jacques Decourcelle, *La Condition des Juifs de Nice aux 17^e et 18^e siècles*, Paris, PUF, 1923, p. 58. « Les Juifs doivent être séparés de leurs voisins ainsi que des habitations des chrétiens et rester cantonnés dans leurs quartiers ».

frappés par l'impureté et la malédiction, une attitude condamnable, l'on cherchait à éviter, le plus possible du moins, tout mélange entre les populations. Si bien que l'on élaborait une stricte réglementation, gouvernée par le principe de la claustration, afin d'éviter ce que l'on considérait comme une véritable contamination : la séparation géographique semblait susceptible de réduire les risques. Un ghetto avant la lettre était instauré⁸, qui constituait un parfait exemple du genre, comparable à ceux de Venise ou de Rome, plus grands mais fonctionnant selon les mêmes principes. Ainsi, comme dans ces ghettos, à Nice, il était interdit aux Juifs de sortir de l'enceinte du quartier qui leur était réservé et d'employer des Chrétiens à leur service, tandis que ces derniers devaient se tenir éloignés des portes du périmètre circonscrit aux Juifs pendant la nuit. Ce que l'on appelait « *giudaria* », ou « juiverie », comprenait deux îlots dits Sainte-Constance et Saint-Valérien⁹, et abritait tous les lieux où se pratiquait le culte de Moïse : synagogue, écoles et boucheries. Les entrées se situaient aux deux extrémités du ghetto et les fenêtres des habitations donnaient uniquement sur l'intérieur, ce qui rendait, pensait-on, le quartier plus hermétique à la ville extérieure. De cette manière, judaïsme et stigmatisation géographique allaient de pair. Les Juifs adoptèrent d'ailleurs une stricte organisation administrative interne, qui renforçait leur communauté : l'*Università* ou Université, composée d'un important personnel¹⁰. Tous ces éléments assurèrent la pérennité de la condition juive niçoise.

Qu'en était-il, au XIX^e siècle, du ghetto et des principes qui le régissaient ? Depuis 1430 et les nombreux changements de souverainetés que connut le Comté de Nice, les hommes et les circonstances contrevinrent au principe de la claustration. La présence française rendit d'ailleurs caduque la loi sur le ghetto, mais sitôt la Restauration sarde intervenue, les anciens principes reprurent vigueur. Une première ordonnance, en 1829, proclama le retour à l'ancien statut des Juifs, tandis qu'une notification, envoyée aux dirigeants juifs locaux par l'intransigent intendant général Bianchi levait toute ambiguïté quant au retour de la stigmatisation géographique pour les Juifs : se trouvaient remises en vigueur « les dispositions des Royales constitutions qui défendent aux Israélites de demeurer pêle-mêle avec les chrétiens », le pouvoir ordonnant aux Juifs « qu'ils rentrent dans les juiveries, et aux familles chrétiennes qui par hasard y restassent d'en sortir dans le délai d'un an »¹¹. Cette loi apparaissait d'ailleurs éloquente à plus d'un titre, car en même temps qu'elle réinstaurait la claustration, elle faisait état du non respect de ce principe, lorsqu'il s'agissait des Chrétiens installés dans le ghetto, pour des raisons commerciales notamment. Le même document désigne en fait trois catégories d'individus : « les familles israélites qui demeurent actuellement dans les maisons de la juiverie de Nice », « les autres familles juives, qui demeurent dans les autres quartiers de la ville » et « les familles peu nombreuses chrétiennes, qui actuellement demeurent au quartier des Hébreux, soit qu'ils aient seulement des magasins de commerce, soit qu'ils y aient leurs demeures »¹².

⁸ Le terme de « ghetto » provient du dialecte vénitien *getto*, qui désignait le quartier de Venise qui abritait la fonderie pour les bombardes de la Sérénissime, lieu fermé auquel on accédait par un pont et une porte. L'on enferma les Juifs dans ce quartier à la suite d'une décision de 1516. Cf. Riccardo Calimani, *Histoire du ghetto de Venise*, Paris, Denoël, 1997 (1985 pour l'édition italienne), p. 19 sqq. À Nice, l'on appelait alors ce quartier « *Giudaria* » ou « Juiverie », bien qu'il prît plus tard le nom de « Ghetto » ; il était situé dans l'actuelle rue Benoît-Bunico.

⁹ Victor Emanuel, « Les Juifs à Nice (1814-1848) », *Nice Historique*, n° 17, 1^{er} décembre 1904, p. 260.

¹⁰ Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM), Br 7954, *Capitoli dell'Università degli Ebrei di Nizza*, Nice, Società tipografica, 1785. Cf. les origines de cette institution dans Honel Meiss, « Coup d'œil rétrospectif sur l'Université israélite de Nice (1648-1860) », 1^{ère} partie, *Nice Historique*, n° 3, mai-juin 1922, pp. 88-93 ; Jacques Decourcelle, *op. cit.*, p. 213 sqq.

¹¹ ADAM, 1 Z 352. Traduction de la lettre de M. l'Intendant général envoyée à MM. les administrateurs israélites, 14 décembre 1835.

¹² *Ibid.*

De la sorte, on ne se respectait plus, au XIX^e siècle, la stigmatisation géographique réservée aux Juifs : au fil des époques, les autorités locales ne firent que très rarement appliquer strictement la claustration, tandis que, paradoxalement, celle-ci devenait de plus en plus difficile à mettre en œuvre du fait de l'accroissement urbain de Nice : le ghetto ne se trouvait plus à l'écart de la ville, comme à l'origine, mais enserré en elle¹³. Si bien que les Juifs n'occupaient plus une place en marge, en dehors de la cité, mais bien une place spécifique, au cœur même de la ville. Sous la Révolution et l'Empire, les Juifs les plus aisés quittèrent le ghetto : 24 familles sur 72 optèrent pour le départ¹⁴.

En de telles circonstances, quand le pouvoir sarde rétablit la loi sur le ghetto, il ne put en résulter qu'un simulacre de mise à l'écart. Pour autant, ceux qui demeuraient dans les murs du ghetto, et qui souvent avaient goûté à la liberté lors de la période française, vécurent amèrement leur condition quotidienne : l'exiguïté, la vétusté et l'insalubrité du quartier, propices à la propagation des maladies, faisaient du ghetto le symbole d'un monde ancien, étranger aux progrès de toutes sortes qu'offrait le XIX^e siècle. Tous tentaient de fuir ce lieu, qui renvoyait aux Juifs comme au reste des Niçois une image négative.

Cependant, si dans les moments de liberté, les Juifs désertèrent en partie la « Juiverie », le ghetto n'en demeurait pas moins, durant tout le XIX^e siècle, le centre de la vie juive niçoise. Or, les membres de la communauté s'accordaient à reconnaître l'impossibilité pour le judaïsme local de rester cantonné à cette zone circonscrite. L'on soulignait souvent l'inadéquation entre l'évolution de la condition juive et le maintien d'une zone circonscrite inadaptée à l'époque.

Un incident éclata en 1863, qui traduisit avec précision le mal-être des Juifs de Nice relativement à la question du ghetto ; il connut d'ailleurs un vaste retentissement car il se produisit à l'échelle du judaïsme national. À la suite de la publication dans les *Archives Israélites*, revue juive parisienne, d'un extrait de l'ouvrage *L'Italie des Italiens*, rédigé par l'historienne Louise Colet¹⁵, relatif au ghetto de Nice, les Juifs locaux prirent ombrage du caractère infondé et critiquable des informations fournies et décidèrent, à grand renfort de lettres adressées au journal en question, de donner leur propre vision du ghetto, documents forts précieux pour saisir l'état d'esprit des Juifs niçois du XIX^e siècle¹⁶. Selon l'historienne qui prétendait avoir visité, avant le rattachement, la *Giudaria*, les Juifs s'accommodaient fort bien de leur condition : « Le lendemain matin, je visitai le quartier des Juifs. Dans la catholique Italie, chaque ville a son Ghetto, et, malgré l'esprit de tolérance et la liberté qui se répand partout, les Israélites restent parqués à part. Ils semblent eux-mêmes se plaire dans cet isolement qui facilite l'usage de leurs us et coutumes et le mystère dont s'entoure leur rite. »¹⁷

L'affirmation selon laquelle les Juifs de Nice se plaisaient à demeurer parqués dans les murs du ghetto déplut aux intéressés qui, sous la plume d'Édouard Muscat, président de la Société de bienfaisance israélite de Nice, se plaignirent auprès des *Archives Israélites*. Ils faisaient valoir une longue série d'arguments : le ghetto n'existait plus depuis 1848 avec la proclamation du *Statuto*¹⁸, mais surtout l'état d'esprit décrit par Louise Colet ne correspondait pas à la réalité, le judaïsme niçois cherchant à sortir complètement des murs du ghetto.

Derrière le caractère anecdotique de cet incident apparaissait le profond malaise des Juifs niçois : somme toute, sur l'ensemble du siècle, la claustration ne dura que de 1814 à 1848, et ne fut pas véritablement appliquée, mais, de fait, la communauté juive niçoise, en

¹³ Sandrine Erhart, *La Communauté juive de Nice du régime sarde à l'Empire, 1733-1814 : d'un ghetto à l'autre*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Michel Derlange, Université de Nice, 1996, p. 16.

¹⁴ Victor Emanuel, « Les Juifs à Nice (1814-1848) », art. cit., p. 260.

¹⁵ Louise Colet, *L'Italie des Italiens*, Paris, E. Dentu, 1862.

¹⁶ Cf. la fine relation de cet incident dans Honel Meiss, « La Rue du Statuto », *Nice Historique*, n° 5, septembre-octobre 1925, p. 166 sqq.

¹⁷ *Archives Israélites*, 1^{er} février 1863.

¹⁸ En hommage au caractère émancipateur de la constitution, la rue des Juifs devint en 1848 la rue du Statuto.

abandonnant la place qu'on lui assignait depuis des siècles, changea d'identité, et se métamorphosa – évolution délicate ; elle entra dans la voie de la modernisation. Comment cette modernité se traduisit-elle quant à l'implantation des Juifs dans la ville de Nice ? La communauté juive niçoise abandonna-t-elle les anciennes marques de sa présence, ou évolua-t-elle, dans une phase de transition, entre deux mondes ?

Une implantation nouvelle

Au cours de cette période charnière que constitua le XIX^e siècle pour le judaïsme local, cohabitait, avec les vestiges de l'ancien périmètre occupé par les Juifs, une forme nouvelle d'implantation, moins circonscrite, et par là même plus difficile à appréhender. Les Juifs, qui entraient dans la voie de la modernisation, commençaient à se disséminer dans la ville, en abandonnant les restrictions liées à la précarité de leur condition. Ce mouvement, freiné entre 1814 et 1848, connut une croissance exponentielle durant toute la seconde moitié du siècle. Cette évolution de taille faisait perdre à la communauté juive niçoise son caractère particulier : les Juifs se fondaient progressivement dans la population locale ; c'était là en un sens une forme de « normalisation ».

Une fois les barrières du ghetto tombées, la modernisation ne s'ensuivit pas immédiatement. Loin s'en fallait. Le rythme des changements urbains ne s'alignait pas sur celui des bouleversements politiques, subits et inattendus. Aussi, les Juifs de Nice entamèrent-ils une phase de transition, marquée par la rénovation urbaine du judaïsme. Cependant, après les années 1850 particulièrement, malgré l'importance de l'effort des donateurs juifs niçois, issus des grandes familles comme les Avigdor, les Lattès, les Pontrémoli ou les Colombo¹⁹, la communauté juive traversa une période de gêne financière, qui s'expliquait par l'ampleur des dépenses à consentir pour la rénovation, ainsi que, plus généralement, par la quantité non négligeable de Juifs appartenant aux catégories sociales les plus pauvres, la population niçoise de l'époque se caractérisant par sa faible proportion de classes moyennes²⁰. En sorte qu'au sein de la communauté, beaucoup ne pouvaient participer que très faiblement aux dépenses collectives.

Preuve en était l'impossibilité pour les Juifs niçois de subvenir à des dépenses quotidiennes pour l'entretien de leurs biens les plus élémentaires : en 1878 ainsi, dans le but de reconstruire la cloison séparant les carrés juif et chrétien du cimetière du Château, détruite accidentellement par une voiture chargée d'une pierre tumulaire, les dirigeants communautaires, ne disposant pas de fonds suffisants, demandèrent une subvention à la ville de Nice. Ils se virent néanmoins opposer une fin de non-recevoir, car la ville, dont les finances ne permettaient aucune largesse selon la réponse qui fut faite, ne se trouvait pas impliquée dans le préjudice causé. Les responsables de la communauté juive refusèrent toutefois d'intenter un procès à l'individu qui avait détruit le mur, un père de famille jugé respectable²¹. L'on ne reconstruisit pas la cloison.

A fortiori, quand il fallait entreprendre de grands travaux de rénovation ou d'édification, les Juifs de Nice durent affronter une série de difficultés : tel fut le cas lors de la réalisation du projet de construction d'une nouvelle synagogue. Le temple du ghetto avait déjà été rénové en 1863²². Mais restaurer ne suffisait pas : il fallait changer de lieu, construire un nouvel édifice pour inscrire le changement de condition dans l'espace urbain niçois. Ainsi, aux origines du projet de construction d'une nouvelle synagogue figurait clairement la volonté

¹⁹ Cf. *infra*.

²⁰ Paul Gonnet, « Capitale d'un monde clos (1814-1860) » in Maurice Bordes (dir.), *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, Privat, 1976, pp. 259-260.

²¹ ADAM, 2 O 750. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal. Session légale, 20 février 1878.

²² *Le Journal de Nice*, 2 août 1863.

de montrer à l'ensemble des Niçois, par le biais d'un renouveau patrimonial, la profonde métamorphose du judaïsme local. La force du symbole prenait pleinement sa place : construire une nouvelle synagogue revenait à affirmer aux yeux de tous la nouvelle place du judaïsme dans la cité ; l'on passerait d'une place peu enviable, synonyme de marginalisation, à un édifice neuf, aussi imposant que respectable, véritable vitrine de la condition juive moderne. Argument principal du projet : la nécessité impérieuse du changement ; le patrimoine foncier juif donnait de la ville de Nice une piètre image. Les habitants de la ville, Juifs ou non, reconnaissaient l'inadaptation du patrimoine juif à l'aspect moderne de la cité ; *Le Petit Niçois* qualifiait les lieux de cultes communautaires de « peu dignes de notre cité »²³, ajoutant : « Le temple israélite de Nice, construit croyons-nous, en 1725 [...] dans la rue du Statut, alors que les juifs étaient, de par les lois intolérantes de l'époque, parqués dans un quartier spécial, est devenu depuis longtemps absolument hors de rapport avec l'importance qu'a prise en notre ville la colonie israélite. De plus, ce temple est dans un état de délabrement que les fidèles supportent avec peine. »²⁴

Cela valait notamment pour les Juifs étrangers, nombreux à faire de la Côte d'Azur leur région d'élection, qu'ils s'y installassent définitivement ou qu'ils y fussent simplement de passage : ceux-ci se trouvaient dans l'impossibilité d'assister aux offices et d'effectuer les grands rites de passage dans des conditions décentes. En ce sens, les responsables du projet, tel Armand Pollonais, orientaient les requêtes qu'ils adressaient aux autorités de la ville : « La ville de Nice se trouve [...] dans une situation exceptionnelle. Les Israélites étrangers qui viennent chercher la guérison ou un soulagement à leurs maux dans notre délicieux climat, nous réclament un temple digne du judaïsme français, digne de notre siècle et de notre magnifique cité. Nous ajoutons même que se trouvent à Nice dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs religieux les plus belles familles juives anglaises, italiennes et allemandes, si attachées au culte de nos pères, se privant du plaisir de nous visiter aussi souvent et aussi longtemps qu'elles le désireraient. »²⁵

Loin d'agréer à la seule communauté juive, la construction d'un nouveau temple juif semblait servir une cause d'intérêt général. Une importante assemblée inaugura ainsi, le 22 mars 1886, le jour de la fête de *Pourim*²⁶, symbole de la préservation du peuple juif à travers les temps, au 7 rue Saint-Michel, devenue depuis rue Deloye²⁷, la nouvelle synagogue, « ravissante en tous points »²⁸ et « incontestablement un des plus jolis lieux de culte existant à Nice »²⁹. Une telle entreprise nécessitait un lourd effort financier de la part d'une communauté juive qui ne pouvait assumer à elle seule l'ensemble des dépenses. Sur les 151 000 francs que coûtaient l'acquisition du terrain et la construction du temple, les caisses communautaires, souvent remplies par de généreux donateurs français ou étrangers, ne contenaient que 72 000 francs. Aussi les Juifs demandèrent-ils aux autorités locales la possibilité de contracter un prêt de 79 000 francs³⁰, requête accordée par une décision du conseil municipal, le 9 juillet 1889³¹. Cela impliquait néanmoins de reconnaître l'« utilité

²³ *Le Petit Niçois*, 28 octobre 1881.

²⁴ *Le Petit Niçois*, 2 novembre 1881.

²⁵ ADAM, 2 O 746. Lettre d'Armand Pollonais, Président du Comité de construction du nouveau temple, à M. le Préfet des Alpes-Maritimes, 22 juin 1884.

²⁶ Cf. *L'Éclaireur de Nice*, 22 mars 1886.

²⁷ Cf. Hervé Barelli, « Juifs » in Ralph Schor (dir.), *Dictionnaire historique et biographique du Comté de Nice*, Nice, Serre, 2002, p. 203.

²⁸ *Le Petit Niçois*, 22 mars 1886. Cf. *ibid.*, 23 mars 1886.

²⁹ *L'Éclaireur de Nice*, 22 mars 1886.

³⁰ ADAM, 2 O 746. Lettre de la préfecture des Alpes-Maritimes au Président de la communauté israélite de Nice, 29 mars 1888.

³¹ ADAM, 2 O 746. Lettre du Maire de Nice (Alziary de Malausséna) au Préfet faisant acte de la décision prise le 9 juillet 1889 par le Conseil municipal, 19 juillet 1889.

publique » de l'édifice : les Juifs effectuèrent la demande en 1886, mais ils essuyèrent plusieurs refus³². Le dossier resta ouvert durant plusieurs années ; ces atermoiements divers, auxquels s'ajoutaient les lenteurs administratives, incitèrent « l'administration municipale [qui] ne pouvait pas persister à refuser son concours à une œuvre qui intéresse une partie de la population niçoise et étrangère, en présence surtout des efforts qui ont été faits par la Communauté et des sacrifices qu'elle s'est imposés pour doter la ville d'un beau monument religieux »³³, à accorder une subvention de 4 000 francs³⁴. Le remboursement des différentes traites plongea la communauté dans une période de gêne financière. Le chemin de la rénovation urbaine s'avéra ainsi long et semé de difficultés, mais le résultat se révéla probant : émergeait un nouveau judaïsme niçois, qui laissait les marques urbaines de son ancienne condition à l'abandon. Cette modernisation urbaine se donnait à voir aux yeux de tous les Niçois.

L'étude de l'implantation urbaine des Juifs à Nice au XIX^e siècle offre ainsi de riches informations. Deux temps se distinguaient : celui de l'intégration, caractérisé par la dissémination urbaine, et celui de la marginalisation, traduite par une apparente stigmatisation géographique, qui marqua plus symboliquement les esprits qu'elle ne modifia le paysage urbain niçois. Dès lors, y avait-il réellement deux époques pour la condition juive niçoise, ou bien, en définitive, une progression interrompue par une parenthèse de paralysie ? Durant les années de stagnation, de 1814 à 1848, qu'en advint-il de la population juive niçoise, prise au sens d'un ensemble d'individus liés par un ciment confessionnel et identitaire, mais poursuivant chacun son destin propre ? L'intégration des Juifs, amorcée au temps de la Révolution, fut-elle interrompue ? L'examen des destins individuels à travers le siècle, par le biais de la place des Juifs dans la vie économique et politique niçoise, valide-t-il les conclusions tirées de l'analyse appliquée jusqu'alors à l'ensemble de la communauté ?

• La place des Juifs dans la vie économique et politique

Qu'est-ce qu'un Juif ? Cette question ne se posait pas moins au XIX^e siècle pour les membres de la communauté de Nice qu'en d'autres temps, plus ou moins récents, ou en d'autres lieux, plus ou moins lointains. Les critères étaient-ils strictement confessionnels, identitaires ou, plus largement, culturels ? Apporter une réponse tranchée s'avèrerait malaisé, et relèverait de la gageure : le sentiment d'appartenance à un même groupe, soudé par les mêmes espérances, parfois par la même hostilité extérieure, peut constituer un premier jalon de réflexion. Être juif revenait à se trouver marqué par une spécificité difficilement définissable mais dont l'existence ne faisait pas doute. De là à en inférer que cette spécificité présidait, au XIX^e siècle niçois, à tous les actes de la vie d'un Juif, il y a un pas, que l'on ne saurait franchir d'emblée. Quel rôle la judéité jouait-elle dans la place occupée par les Juifs au sein de la vie économique et politique niçoise ?

Le poids économique et commercial

En l'absence de témoignages personnels de la main de Juifs niçois de l'époque, à quels événements, à quels indicateurs se fier, pour saisir la manière dont ces acteurs majeurs de la vie locale percevaient leur propre identité ? Indirectement, l'épisode de l'application à Nice du décret sur l'état civil des Juifs, sous l'Empire, dévoile certaines pistes. Si cet événement

³² ADAM, 2 O 746. Lettre de la Direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre au Préfet, 28 décembre 1886.

³³ ADAM, 2 O 746. Extrait des délibérations du Conseil municipal, session extraordinaire, 25 mars 1892.

³⁴ *Ibid.*

s'éloigne du domaine économique et commercial, son analyse apparaît un préalable nécessaire à la compréhension de l'état d'esprit des Juifs qui se livraient à ces activités. Au sein de l'importante œuvre de modernisation de la condition juive entreprise par Napoléon, figurait au premier rang des préoccupations la volonté de clarifier l'état civil des Juifs³⁵ ; un décret impérial du 20 juillet 1808 chercha ainsi à corriger la situation des « Juifs qui n'ont pas de nom de famille et de prénom fixes »³⁶. Or, il était interdit aux Juifs de choisir des noms ou prénoms tirés de la Bible. Le choix patronymique constituait un acte décisif, en ce qu'il scellait l'identité : s'offrait la possibilité d'opter pour un nom à consonance clairement juive, ou de manifester sa volonté d'assimilation totale, en préférant un nom dépourvu de caractéristiques spécifiques. En la circonstance, les Juifs de Nice accueillirent ce décret avec amertume, à deux titres : une loi particulière leur était appliquée, alors qu'ils avaient jusqu'alors fait montre de la plus profonde intégration ; mais, plus gravement, on les privait du pouvoir d'affirmer leur appartenance au judaïsme³⁷. À la suite d'un flot de plaintes et de requêtes, les autorités apportèrent un correctif au décret : la loi du 11 germinal an II autorisant le port de noms issus de l'histoire ancienne, et la Bible constituant une partie de cette histoire, les Juifs purent choisir des noms qui en étaient tirés³⁸. La portée de cet événement constitue la base de toute réflexion : en scellant leur état civil, les Juifs s'intégrèrent davantage, car une des anomalies les concernant fut rectifiée³⁹, à quoi s'ajoutait, élément majeur, la claire manifestation de l'attachement des Juifs niçois à leur appartenance religieuse, identitaire et culturelle.

De telles observations liminaires aident à la compréhension de l'état d'esprit des Juifs niçois, intégrés mais attachés à leur particularisme. Aussi, ces données intervenaient-elles dans l'activité quotidienne des Juifs niçois : la judéité et le rôle dans la vie publique se trouvaient intrinsèquement mêlés. L'histoire expliquait grandement la formation de ce lien : un éventail de restrictions pesant sur les Juifs, ceux-ci se virent obligés de s'orienter vers des activités liées à l'économie et au commerce, afin d'assurer leur subsistance, situation qui s'inscrivit dans les faits, au point de revêtir un aspect quasi-structurel, notamment dans la péninsule italienne⁴⁰. Si bien que la cause de cet état de faits, la judéité, demeurait prégnante : ne parlait-on pas, de la sorte, de « banque juive » ou de « commerce juif » ? En résulta une surreprésentation des Juifs dans ce secteur d'activité : malgré eux à l'origine, ils y occupaient la première place. L'exemple de Nice, qui imitait encore au XIX^e siècle les structures en vigueur dans la péninsule italienne, n'y faisait pas défaut. Les commerçants et négociants issus de la communauté prirent des risques et firent preuve d'un certain esprit d'innovation, ce que leur rendait possible la mise à l'écart des corporations, réservées aux seuls Chrétiens et qui cantonnaient l'exercice des affaires à un seul domaine⁴¹. Prenant acte de la situation, certains monarques, aux idées libérales, cherchèrent à valoriser ce rôle à l'origine négativement assigné aux Juifs : plusieurs princes de Savoie firent preuve de bienveillance et hissèrent les Juifs à une place de choix dans les secteurs en question ; Charles-Emmanuel II

³⁵ Cela rejoignait d'ailleurs l'ensemble des mesures prises à l'échelle de la population française. Sur la portée et les parts d'ombre de l'œuvre accomplie par Napoléon, voir, parmi l'importante bibliographie relative au sujet, Pierre Birnbaum, *L'Aigle et la Synagogue. Napoléon, les Juifs, l'État*, Paris, Fayard, 2007.

³⁶ ADAM, CE M 319. Décret concernant les Juifs qui n'ont pas de nom de famille et de prénoms fixes, pris à Bayonne, 20 juillet 1808.

³⁷ Jean Mossan, *La Communauté juive de Nice sous le Consulat et l'Empire, 1799-1814*, Diplôme universitaire de civilisation hébraïque sous la direction d'Alain Romey, Université de Nice, 1994, p. 38.

³⁸ ADAM, CE M 319. Le Ministre de l'Intérieur Montalivet, Comte de l'Empire, à MM. les Préfets des départements, Paris, 28 septembre 1813.

³⁹ Cf. Élie Nicolas, « Le choix patronymique, vecteur d'intégration : l'exemple de la Provence au début du XIX^e siècle », *Provence Historique*, n° 212, 2003, p. 271.

⁴⁰ Fabio Levi, « Gli ebrei nella vita economica dell'Ottocento » in Corrado Vivanti (a cura di), *Storia d'Italia. Annali 11 : Gli ebrei in Italia*, t. II, Turin, Einaudi, 1997, p. 1180 sqq.

⁴¹ Sandrine Erhart, *art. cit.*, p. 38.

prit ainsi des mesures favorables aux Juifs, afin de les attirer à Nice et de conduire le port franc, institué en 1612, vers l'essor économique⁴². Des préoccupations analogues s'observèrent lors de la création, en 1749, du port Lympia.

Au XIX^e siècle, les Juifs conservèrent cette place de choix et maintinrent leur influence dans l'économie et le commerce locaux. Beaucoup intervenaient d'ailleurs dans plusieurs activités : il n'était pas rare que de riches marchands possédassent également des banques ; les bénéficiaires tirés du commerce se réinvestissaient dans le prêt. La prospérité des Juifs puisait en grande partie sa source de leur forte présence dans l'activité portuaire, d'autant qu'en 1815, 78 % du commerce niçois était maritime⁴³. Après cette date, une menace pesa néanmoins sur cette activité : le port de Nice, le seul des États continentaux de la Maison de Savoie, risquait de pâtir du rattachement de Gênes au royaume de Sardaigne, ainsi que de l'union douanière de la Ligurie et du Piémont, contractée en 1818. Trente ans plus tard, en 1848, éclata une crise dont les conséquences engendrèrent un ralentissement de l'activité portuaire⁴⁴. La suppression des franchises, issue de la volonté unificatrice manifestée par Cavour, ministre du Commerce et de l'Agriculture, ne fit qu'accuser cette tendance. Une protestation aussi vive qu'inédite se déclencha ; un Juif s'en fit particulièrement le porte-voix : il s'agissait de Jules Avigdor, riche négociant niçois, qui fut le premier à signer l'affiche adressée « à la Nation, aux Chambres, au Roi »⁴⁵, ce pour quoi on l'emprisonna. Sa libération suscita des manifestations de joie de la part des Niçois opposés au projet de Cavour. *L'Avenir de Nice* décrit avec précision ces événements : « Hier soir, vers 8 heures, M. Jules Avigdor a été remis en liberté. Il traversait seul les rues désertes de la ville pour se rendre auprès de sa famille, lorsqu'il fut reconnu sur le boulevard du pont-veux. Aussitôt la foule grossit autour de lui, il fut reconduit triomphalement jusqu'à sa demeure, et en peu d'instant la vaste étendue de la place Victor fut remplie de plusieurs milliers de citoyens, criant avec enthousiasme : *Vive Avigdor ! Vive le Port-Franc !* »⁴⁶

C'est dire la place effective, et reconnue de tous, que tenaient les Juifs dans la vie économique et commerciale locale. Le nom de la famille Avigdor résonnait d'ailleurs, à côté de ceux des Colombo⁴⁷, Lattès, Lisbonne, Lunel, Pontremoli ou Valabrègue, comme le symbole de la réussite des Juifs à Nice. Immense apparaissait leur prestige, de même que la prospérité de leurs affaires : dans un contexte où les maisons les plus réputées, telle celle tenue par la famille Gioan, faisaient faillite, les établissements que possédaient les Avigdor faisaient figure de modèle de prospérité économique⁴⁸. D'où l'influence dont ils jouissaient à Nice, qui provenait à la fois de leur fortune et des alliances qu'ils surent très tôt contracter⁴⁹. Quand l'un d'eux proposait un projet, celui-ci ne pouvait que susciter l'intérêt collectif : tel fut le cas lorsqu'en 1853, Jules Avigdor proposa la création d'une Caisse d'Épargne, destinée à améliorer les conditions du commerce et de la vie quotidienne des Niçois⁵⁰. Relativement aux Avigdor, les termes de « notables », et même d'« élites », sont loin d'être usurpés. Cette grande famille possédait même un blason, sculpté sur le fronton de la demeure Avigdor, sur

⁴² *Ibid.*, p. 33.

⁴³ Paul Gonnet, art. cit., p. 256.

⁴⁴ Alain Ruggiero, « 1848-1872 : une période d'incertitudes » in *Id.* (dir.), *Nouvelle histoire de Nice, op. cit.*, p. 172.

⁴⁵ Charles-Alexandre Fighiera, « Famille Avigdor » in Michel Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'histoire*, Toulouse, Privat, 1988, p. 22.

⁴⁶ *L'Avenir de Nice*, 30 mai 1851.

⁴⁷ Cf. Marie-Louise Carlin, *Un commerce de détail à Nice sous la Révolution : « la Maison Colombo »*, Aix-en-Provence, La Pensée Universitaire, 1965.

⁴⁸ Alain Ruggiero, « 1838 : la faillite de la maison de commerce Gioan. Un événement à éclaircir », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 62, juin 2001, p. 145.

⁴⁹ Cf. Charles-Alexandre Fighiera, art. cit.

⁵⁰ Cf. *L'Avenir de Nice*, 13 février 1853.

l'actuelle place Garibaldi. Figurent sur ces armoiries d'une part l'étoile d'argent, posée en chef, de l'autre, le lion d'argent, la devise familiale étant « *honos et labore* »⁵¹. Tous les signes extérieurs caractéristiques de la bourgeoisie niçoise de l'époque apparaissaient réunis.

Aux Juifs, qui, à l'instar des Avigdor, connurent la prospérité économique et commerciale, que manquait-il pour que les marques de leur condition ancienne disparussent ? Rester cantonné au domaine de l'argent revenait en quelque sorte à perpétuer une situation ancienne, voire archaïque, née de contextes révolus. Les Juifs pouvaient-ils pallier cette carence en participant à la vie politique ? Sur ce terrain, nouveau pour eux, la judéité intervenait-elle, comme dans le commerce ?

Judéité et politique

La judéité renvoie à un état personnel, fondé sur la croyance, ainsi que sur l'appartenance privée à une communauté de foi et de culture. La politique est, quant à elle, le lieu où des individus représentent l'intérêt d'un groupe uni par une culture collective transcendant les identités particulières. Dès lors, dans le cas des Juifs niçois du XIX^e siècle, comment les éléments relatifs aux sphères privée et publique – la judéité et la politique – se conciliaient-ils ? En politique, parlait-on de Niçois, qui se trouvaient par ailleurs appartenir au judaïsme, ou d'« hommes politiques juifs » à part entière, leur identité influant pleinement sur leurs attitudes et prises de position ? Un tel questionnement met bien en valeur la particularité de la condition juive : en quelle mesure en effet la judéité détermine-t-elle le comportement d'un Juif ? Dans le cas de Nice au XIX^e siècle, l'analyse des conditions d'entrée en politique et des prises de position des Juifs constitue le principal élément s'offrant à l'interprétation.

L'arrivée massive des Juifs de Nice en politique se produisit lors de la Révolution : représenter autrui auprès des instances de l'État semblait l'acte émancipateur par excellence. Très rapidement après les débuts de la présence française dans le Comté, l'on fit entrer plusieurs Juifs dans l'administration locale : trois d'entre eux, Lévy l'aîné, David et Salomon Moïse, siégèrent au conseil général de la commune de Nice, mis au point par le général d'Anselme. Lors de la réorganisation de la municipalité de Nice, inspirée par Ricord, Robespierre le jeune et Salicetti, ces derniers nommèrent Uziel Vita Maquis membre de la commission municipale et du bureau de police, tandis que Salomon Moïse devint membre du comité de surveillance révolutionnaire établi le 30 brumaire an III⁵². On enregistrait de nombreux cas analogues de participation à la vie politique locale, ce qui ne prévalait cependant pas dans toutes les régions de France qui abritaient des Juifs, comme Marseille par exemple⁵³. Fait notable, l'on ne faisait pas appel aux Juifs en tant que tels, mais en vertu des qualités dont ils avaient fait montre : sérieux, probité, loyauté... Nul n'ignorait toutefois la judéité des intéressés. À ce titre, la Révolution contribua à consolider l'intégration des Juifs de Nice : elle traduisait dans les faits les valeurs qu'elle proclamait. De fait, cela créait un précédent ; par la suite, ainsi, et malgré les changements de souveraineté, les Juifs conservèrent leur rôle politique de choix. Plusieurs membres de la famille Avigdor s'illustrèrent notamment en politique : Jules Avigdor devint député du premier collège de Nice, en 1853, et siégea jusqu'à sa mort, deux ans plus tard, à la Chambre de Turin⁵⁴ ; Henry-

⁵¹ Vicky Ponty, *La Communauté juive de Nice : l'exemple de la famille Avigdor, début XVII^e-fin XIX^e siècle*, Mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Pierre-Yves Beaurepaire, Université de Nice, 2007, p. 2

⁵² Hugues-Jean de Dianoux, « Les Juifs de Nice et la Révolution française » in Bernhard Blumenkranz, Albert Soboul (dir.), *Les Juifs et la Révolution française. Problèmes et aspirations*, Toulouse, Privat, 1976, pp. 184-185.

⁵³ Cf. Bernhard Blumenkranz, Albert Soboul (dir.), *Le Grand Sanhédrin de Napoléon*, Paris, Les Belles Lettres, 1979.

⁵⁴ Charles-Alexandre Fighiera, art. cit, pp. 22-23.

Salomon Avigdor de même, obtint la députation de Novi en Ligurie au Parlement de Turin, avant de se voir offrir, en 1859, le poste de chargé d'affaires de la Principauté de Monaco et de la République de San Marin auprès de Napoléon III, qui l'avait gratifié de la croix d'officier de la Légion d'Honneur⁵⁵. Henry-Salomon Avigdor avait cependant abjuré la foi juive⁵⁶. Durant tout le siècle, la place des Juifs en politique apparut ainsi marquée par la continuité : pour la première fois néanmoins, la place qu'ils occupaient ne provenait pas initialement de leur judéité. L'exemple politique témoignait de l'ancrage important des Juifs dans la cité.

À cette continuité de l'action politique s'ajoutait la permanence des attitudes. Plusieurs traits généraux s'en dégagent : si la judéité ne se trouvait pas directement à l'origine de la participation des Juifs à la vie politique, elle ne disparaissait pas pour autant ; quand un homme politique appartenant au culte israélite agissait, il n'était pas rare qu'il entendît donner de ses coreligionnaires une image positive, par le biais de son comportement. Composante essentielle du judaïsme local, le profond attachement à la ville de Nice faisait l'objet de nombreuses déclarations de la part des élus juifs niçois. La communauté, laissaient-ils entendre, se voulait fière de ses lointaines origines niçoises : bien qu'à l'origine beaucoup fussent arrivés d'ailleurs, une longue présence avait fait des Juifs de véritables Niçois ; eux-mêmes se désignaient comme des « *Nizzardis* », forts d'une véritable culture juive niçoise qui se traduisait entre autres par la pratique d'une langue hybride mêlant nissart, hébreu, français et italien. Le Comté de Nice constituait une véritable terre d'accueil et d'adoption pour les Juifs de Nice. Henry-Salomon Avigdor, dans son discours à la Chambre relatif au percement du col de Tende, en 1851, rappelait son attachement à sa région natale et se faisait le défenseur des intérêts locaux : « Pour moi qui suis né dans ce pays-là, ce dont je m'honore, la Chambre comprendra, j'en suis sûr, que tout ce qui regarde cette province puisse m'intéresser »⁵⁷. De même, au premier rang des membres de la commission chargée d'organiser une publicité européenne en faveur de Nice, figurait une nouvelle fois Jules Avigdor⁵⁸. Même lorsque celle-ci apparaissait lointaine, l'appartenance à la région suscitait la fierté ; le président du Consistoire de Marseille, M. Vidal-Naquet, s'exprimait en ces termes lors de l'inauguration de la synagogue de Nice : « Je ne puis oublier que Nice m'est chère à plus d'un titre : ma sainte mère y repose, une partie de ma famille vit parmi vous. Cela seul suffirait pour me faire aimer votre belle ville. »⁵⁹

Que les Juifs occupassent des fonctions politiques de premier ordre sous le Premier Empire, sous la Restauration sarde, puis sous le Second Empire et la III^e République témoignait également de la loyauté sans faille des Juifs niçois à l'égard des différents pouvoirs en place. Ils étaient en cela fidèles au précepte tiré du Talmud : « La loi du royaume est la loi ». Il convenait, en toute circonstance, de se plier aux règles établies. Cette attitude conduisit les Juifs, à travers les âges, à opter pour une « alliance verticale », car beaucoup d'entre eux soutenaient que le salut ne pouvait provenir que des autorités les plus élevées, les peuples et les pouvoirs locaux semblant davantage soumis aux fantasmes ou à la démagogie⁶⁰.

⁵⁵ *L'Avenir de Nice*, 22 août 1851.

⁵⁶ Charles-Alexandre Fighiera, art. cit. p. 23. En se convertissant, Henry-Salomon Avigdor était devenu aux yeux de ses frères juifs un catholique à part entière ; il n'en demeurait pas moins que le nom qu'il portait et les attaches culturelles qu'il conservait avec son ancienne communauté en faisait, principalement dans l'opinion publique niçoise, un exemple de la réussite juive en politique, situation paradoxale.

⁵⁷ *L'Avenir de Nice*, 27 mars 1851.

⁵⁸ *L'Avenir de Nice*, 21 septembre 1852.

⁵⁹ *Le Petit Niçois*, 23 mars 1886.

⁶⁰ Yosef Hayim Yerushalmi, « Serviteurs des rois et non serviteurs des serviteurs ». Sur quelques aspects de l'histoire politique des Juifs », *Raisons politiques*, n° 7, août-octobre 2002, p. 20 sqq. Cf. de même Pierre Birnbaum, *Prier pour l'État. Les Juifs, l'alliance royale et la démocratie*, Paris, Calmann-Lévy, 2005, p. 35 sqq.

En ce sens, les Juifs de Nice constituaient un exemple du genre. Il était cependant possible de déceler de quel côté, français ou italien, ils balançaient.

Aux yeux de tous se présentait un flagrant constat : les Juifs de Nice, hommes politiques ou non, semblaient se rassembler derrière les mêmes idées. Parler d'« opinion » juive reviendrait cependant à forcer le trait car, en l'occurrence, il n'y avait pas de participation massive au débat d'idées et encore moins le sentiment de former un courant uni : il n'en demeurerait pas moins que les Juifs constituaient un groupe dont les aspirations politiques se rejoignaient clairement, de leur avis, comme de celui des Niçois en général. Il ne saurait s'agir d'un quelconque déterminisme, mais bien d'une attitude née au contraire des circonstances ; en ce sens, les hommes politiques juifs, de même que les représentants communautaires, se faisaient souvent l'écho de ces aspirations collectives. Si les Juifs se conduisirent avec une égale loyauté tout au long du XIX^e siècle, leur préférence ne se porta pas moins sur certains régimes. En accordant l'émancipation aux Juifs, la France s'attira de ces derniers une sympathie définitive : adoptant une attitude conforme au comportement observé partout ailleurs, les Juifs niçois se sentaient français à part entière. De cette façon, ils avaient le profond sentiment d'entrer de plain-pied dans la nation, et ne souffraient plus des humiliations que leur infligeait leur ancien statut. Forts de cette conviction, ils n'accueillirent pas défavorablement les mesures antireligieuses prises par la Convention⁶¹ : certes, elles avaient pu frapper certains de leurs coreligionnaires, mais au même titre que ceux qui professaient d'autres religions. De fait, la « parenthèse » française, bien qu'elle se révélât peu étendue dans le temps, entraîna des conséquences significatives sur l'histoire du Comté et marqua profondément les mentalités, qui basculaient vers une ère nouvelle⁶² : le cas des Juifs de Nice en constituait la preuve criante. Ceux-ci, en acceptant pleinement l'émancipation, manifestèrent d'ailleurs une certaine unité à la différence d'autres communautés juives de France, qui se divisèrent à la même époque, car les membres les plus orthodoxes d'entre elles virent dans les lois d'émancipation, une remise en question de l'autonomie ancestrale du judaïsme⁶³. Nulle trace de tels débats à Nice.

C'est que les Juifs locaux avaient plusieurs points de comparaison, notamment les diverses périodes du pouvoir sarde, qui prouvaient l'incertitude et les évolutions des gouvernants, ce qui ne faisait que mettre davantage en relief la fragilité de la condition juive. Face à un pouvoir changeant, les Juifs optèrent pour la solution qui leur paraissait la plus sûre : la citoyenneté française. Ainsi, sous la Restauration sarde, les Juifs se montrèrent de fervents partisans de la France : la politique du « *Tout coum'dinans* », en opérant un intégral retour en arrière, rétablissait l'ancien statut des Juifs, ce qui aliénait ces derniers au camp sarde. Malgré leurs appréhensions, les Juifs tinrent à donner au pouvoir de Turin des marques de leur loyauté, qui sonnaient plus comme des revendications que comme des actions de grâce : en 1826, à l'occasion de la visite du roi Charles-Félix et de la reine Marie-Christine à Nice, les Juifs se joignirent aux manifestations de joie collective en érigeant un monument, dit « colonne des Juifs », situé sur un terre-plein à l'entrée du Pont-Neuf, et sur lequel figurait une stèle rappelant l'entière loyauté des Juifs à l'égard du roi qui faisait preuve de clémence⁶⁴. Cette preuve architecturale de l'attitude des Juifs à l'égard du pouvoir sarde scellait dans la ville une forme particulière de la place des Juifs : en offrant un monument en tant que Juifs, ces derniers manifestaient en filigrane la différence qui les séparait *de facto* du reste des Niçois ; le monument traduisait ainsi la place particulière des Juifs et témoignait de leur gêne, celle de subir des restrictions jugées archaïques. Une lettre, adressée en 1835 au Consul de

⁶¹ Hugues-Jean de Dianoux, art. cit., p. 185.

⁶² Michel Derlange, « Nice sous la Révolution et l'Empire (1792-1814) » in Alain Ruggiero (dir), *Nouvelle histoire de Nice*, op. cit., p. 154.

⁶³ Cf. Michel Winock, *La France et les Juifs de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004, p. 26.

⁶⁴ Victor Emanuel, « Les Juifs à Nice », *Nice Historique*, n° 18, 15 décembre 1904, p. 276.

France par le responsable communautaire Armand Pollonais, traduisait le sentiment qui s'emparait des Juifs de Nice, après la restauration de l'ancien statut : « Peu de mesures gouvernementales [sic] sont aussi empreintes d'un esprit rétrograde que celle en question ; j'ignore quel est le but du gouvernement, si but il y a. Les constitutions du royaume auxquelles on prétend vouloir revenir étaient tombées en désuétude même avant que le Piémont fût réuni à la France, le gouvernement les viole lui-même chaque jour parce qu'il lui serait impossible de ne pas les violer ; or, il voudrait les faire revivre pour opprimer une minorité à laquelle il n'a rien à reprocher sinon sa constante soumission à tous les actes odieux et arbitraires auxquels on s'est laissé aller envers elle ! non cela n'est pas possible ! »⁶⁵

Il régnait en fait une incompréhension entre les autorités sardes et les Juifs de Nice : selon les premières en effet, la remise en vigueur des anciennes constitutions ne faisait que confiner les Juifs dans la place qui devait être la leur ; les applications particulières des lois étaient tombées en désuétude mais l'esprit était toujours resté le même : les Juifs n'étaient que tolérés. Ceux de Nice voyaient ainsi dans leur citoyenneté française le seul rempart possible contre l'humiliation. Adolphe Crémieux, auquel ils s'étaient adressés, leur garantissait le soutien de la France : « En France la liberté des cultes est désormais un dogme impérissable aux yeux de la loi, il n'y a plus ni Israélites ni catholiques, il n'y a que des citoyens français. En Piémont comme partout ailleurs, vous n'avez qu'une qualité, celle de citoyens français. »⁶⁶

Dans ces conditions, les Juifs se rangèrent auprès de ceux qui militaient pour le rattachement de Nice à la France, au moment où se présentait le choix ; ils fournirent un contingent important au courant pro-français⁶⁷. Certes, après 1848, les Juifs jouissaient à nouveau de tous les droits, mais ils nourrissaient la crainte d'un nouveau retournement, à quoi s'ajoutaient des souvenirs négatifs comme la nomination par Victor-Emmanuel I^{er} du rabbin Abraham Belais Naschar, très impopulaire en raison de son caractère ainsi que de sa méconnaissance du français et de l'italien – il ne parlait que l'arabe et l'hébreu⁶⁸ – ou encore la crise intérieure du judaïsme niçois née du rétablissement de l'ancien statut : les structures administratives communautaires avaient disparu après 1791 et les Juifs locaux ne pouvaient plus satisfaire aux demandes formulées par Turin, notamment fournir un recensement précis de la population juive niçoise⁶⁹. De l'avis de tous, les Juifs seraient davantage considérés si Nice devenait française. La période s'ouvrant avec 1860 en apporta la confirmation : les Juifs n'occupaient plus de place spécifique ; ils étaient considérés au même titre que les autres citoyens français. En 1863 ainsi, devant ses coreligionnaires, Abraham Colombo, président de la communauté israélite de Nice, donnait le ton de ce nouvel esprit : « Surtout, Messieurs, n'oublions jamais, que c'est à notre annexion à la France que nous devons d'être au rang de tous les citoyens et ne nous séparons jamais sans dire : *Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !* »⁷⁰

Allégeance totale confirmée en 1875 par Gallois-Montbrun, membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes : « Ce peuple [...] dispersé depuis tant de siècles de toutes les parties du monde et ne rencontrant partout que l'humiliante tolérance, en plus l'hostilité et parfois la haine, doit à la France ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire tel

⁶⁵ ADAM, 1 Z 352. Lettre d'Armand Pollonais au Consul de France, 22 décembre 1835.

⁶⁶ ADAM, 1 Z 352. Lettre d'Adolphe Crémieux aux responsables communautaires niçois, 19 février 1836.

⁶⁷ Cf. Ralph Schor, « Nice entre France et Italie (1870-1875) » in Romain H. Rainero (a cura di), *Aspetti e problemi delle relazioni tra l'Italia e la Francia*, Milan, Unicopli Cuesp, 2005, pp. 41-44.

⁶⁸ Victor Emanuel, art. cit., p. 275.

⁶⁹ Cf. notamment Léo Imbert, « L'état civil des Juifs, protestants et étrangers à Nice sous la Restauration sarde », *Nice Historique*, n° 505, novembre-décembre 1937, p. 171.

⁷⁰ *Le Messager de Nice*, 15 avril 1863. Notons d'ailleurs que Napoléon III jouissait d'une image particulièrement positive auprès des Juifs, notamment en raison de sa politique d'intégration des Juifs en politique et de ses opinions personnelles ; Cf. David Cohen, *La Promotion des Juifs en France à l'époque du Second Empire (1852-1870)*, Paris, Honoré Champion, 1980, t. II, p. 475 sqq.

qu'il devait être, libre de toute entrave, jouissant de tous les droits et apte à remplir tous les emplois auxquels il pouvait être appelé par le seul mérite ! »⁷¹

Et d'ajouter : « il est permis de supposer que les israélites qui ont de la mémoire, ne seront jamais des séparatistes »⁷². Il n'est d'ailleurs pas anodin que la colonne des Juifs, qui traduisait la place particulière de cette communauté à Nice, disparût en 1861, sous le simple prétexte qu'elle gênait la circulation⁷³. La colonne n'avait plus son utilité ; les Juifs n'occupaient plus une place à part. Ils avaient pu jouer un rôle politique, inspiré par leur judéité, et cela les avait ancrés dans la vie politique générale de la cité.

Dans la vie locale, l'on enregistrait ainsi la même tendance que celle qui prévalait relativement à l'espace urbain : le XIX^e siècle était bien le moment de la transition entre un mode d'activité ancien et une intégration locale inédite. La place vitale occupée par les Juifs dans le commerce et l'économie dérivait d'un héritage ancien, tandis que celle qu'ils se frayèrent en politique devait tout au vent de modernité qui soufflait sur le Comté. Qu'ils fussent à proprement parler des hommes politiques ou seulement des individus intéressés par la vie publique, les Juifs niçois manifestaient une sensibilité politique aiguisée, intrinsèquement liée à leur judéité : ils inclinaient vers ceux qui apportaient l'amélioration la plus significative à leur condition. Or, parfois, on l'a vu, le pragmatisme dictait grandement les décisions prises par certains gouvernements, ce qui induisait des changements brutaux, dans un sens positif ou négatif d'ailleurs. Mais les mentalités, elles, n'évoluaient que sur le temps long et se trouvaient mues par des tendances de fond. Quelle place les Juifs tenaient-ils dans les mentalités niçoises d'alors ? Quel impact la place qu'ils occupaient dans le paysage urbain ainsi que dans la vie locale entraînait-il sur l'imaginaire collectif ? Observait-on une correspondance, ou, au contraire, une déformation, fruit des fantasmes de l'opinion ? Il s'agit cette fois de faire glisser les Juifs de Nice de sujets à objets, en s'intéressant à l'antisémitisme et au philosémitisme à Nice.

• La place des Juifs dans les mentalités

Le XIX^e siècle fit passer la condition juive d'un extrême à l'autre : il s'ouvrit par un progrès, les effets de l'émancipation, aussitôt contrarié par une décennie de haine, au moment de l'Affaire Dreyfus. Le Comté de Nice, bien qu'il se trouvât loin du lieu de déflagration des événements, en recevait les échos. La distance pouvait cependant atténuer les tensions, et la situation locale ne prit pas le tour dramatique et violent qui caractérisait le théâtre parisien. Si l'Affaire Dreyfus constitua le point culminant de l'antisémitisme au XIX^e siècle, la haine qu'elle libéra n'émergea pas *ex nihilo* : elle constituait la traduction de préjugés séculaires solidement ancrés dans les esprits. De la sorte, le passé de chacun influait sur les comportements. À Nice, il semble que le XIX^e siècle, non exempt d'antisémitisme, marqua un apaisement certain de la population à l'égard des Juifs. Est-ce à dire pour autant que celle-ci se distinguait par son philosémitisme ?

⁷¹ Gallois-Montbrun, « Étude sur l'établissement et la résidence des Israélites en la ville de Nice », *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, t. III, 1875, p. 242.

⁷² *Ibid.*, p. 258.

⁷³ ADAM, 2 O 707. Lettre du Maire de Nice, François Malausséna, au Préfet des Alpes-Maritimes, 22 juillet 1861.

Des marques d'antisémitisme

Qui entend cerner les mouvements d'idées se heurte à un obstacle initial : la difficulté de mesurer avec précision l'ampleur exacte d'une opinion dans les esprits. Il convient ainsi de se résigner à cerner des dynamiques, des éléments marquants susceptibles de refléter les tendances générales. Un risque plane néanmoins : celui de prendre l'exceptionnel pour l'ordinaire ; la déformation peut être évitée en la matière par un croisement des sources. À un événement, à une donnée, peuvent être opposées les tendances lourdes, largement observées, celles des caractères généraux de l'opinion niçoise. Cela revient à se demander si, en regard des attitudes générales, un événement est représentatif d'une caractéristique collective ou singulier par rapport à elle. Afin de restituer fidèlement les contours de l'opinion publique niçoise d'alors à l'égard des Juifs, la presse demeure la source maîtresse : si l'on part du postulat selon lequel les journalistes cherchent à satisfaire les attentes de leur lectorat, les idées de ce dernier étant également façonnées par le contenu des titres, l'on peut tenter de radiographier assez précisément l'opinion niçoise de l'époque, dans ses revirements, ses évolutions et ses permanences⁷⁴.

À Nice, il semble qu'il n'y ait pas eu d'antisémitisme généralisé, mais seulement des marques isolées de haine à l'égard des Juifs. Il n'en demeurerait pas moins que ceux qui y étaient exposés les estimaient importantes : dans la fièvre du moment, tout acte antisémite valait en lui-même et suffisait à marquer, parfois durablement, les esprits. Au XIX^e siècle, voisinaient de manière générale en France plusieurs formes d'antisémitismes : l'antisémitisme *religieux*, d'origine catholique, aussi appelé « antijudaïsme », qui voyait dans les Juifs un « peuple déicide » ; l'antisémitisme *nationaliste*, assimilant le peuple d'Israël à l'ennemi éternel, hostile à l'esprit national et menant à la ruine les pays qui lui accordaient l'asile ; et l'antisémitisme *social*, de gauche, qui considérait les Juifs comme les fourriers du capitalisme. À Nice, ce furent principalement les deux premiers types qui sévissaient.

Le plus ancien et celui qui caractérisait le plus le quotidien, l'antisémitisme religieux, apparaissait assez répandu à Nice. Plusieurs événements attestaient de sa présence : il s'observait principalement lors des processions juives et prenait notamment pour cible les lieux de culte. En 1851, plusieurs vols furent commis dans le quartier juif, ce qui installa un puissant sentiment de peur parmi les habitants, qui se cotisèrent pour assurer leur sécurité⁷⁵. Plus graves et plus riches en symboles, des profanations visèrent les tombes du cimetière israélite, agression qualifiée par *L'Avenir de Nice* d'« acte sauvage de vandalisme »⁷⁶. De telles manifestations d'hostilité n'impliquaient qu'une poignée d'individus, mais le climat de tensions qui gagnait les Niçois dépassait de loin le groupe des seuls intéressés. Les Juifs de Nice, épuisés par de tels agissements, tentèrent d'alarmer l'opinion publique sur la gravité de la situation, notamment après le manque de respect manifesté par des membres du clergé au passage d'un cortège funèbre juif ; D. Lattès, membre d'une grande famille juive niçoise, adressa ainsi une lettre à *L'Avenir de Nice* : « Monsieur le rédacteur de *L'Avenir de Nice*, Je viens vous prier de m'accorder une petite place dans votre estimable journal pour porter à la connaissance du public un fait qui m'a causé pénible sensation. Avant-hier, je suivais le cortège funèbre d'une respectable dame israélite lorsqu'en passant devant le Grand Séminaire je vis deux jeunes abbés qui se tenaient à la croisée, le sourire du mépris sur les lèvres. Sur la prière de se découvrir qui leur fut adressée par les porteurs du cercueil, ils répondirent par un éclat de rire indécent. Pourtant je ne crois pas qu'aucune religion permette l'insulte et le mépris devant un cadavre.

⁷⁴ Cf. Paul Gonnet, « Presse et opinion à Nice en 1848 », *Provence Historique*, t. X, janvier-mars 1960, pp. 1-5.

⁷⁵ *L'Avenir de Nice*, 10 novembre 1851.

⁷⁶ *L'Avenir de Nice*, 2 décembre 1852.

J'aurais passé sous silence ce procédé qui a indigné les témoins de cette scène si de pareils faits ne se renouvelaient pas chaque fois que nous accomplissons la pénible mission d'accompagner un de nos coreligionnaires à sa dernière demeure. Soyez assez bon pour insérer cette lettre dans votre prochain numéro et recevez-en d'avance mes remerciements. »⁷⁷

Ce qui inquiétait les Juifs niçois, c'était que le forfait émanât de deux religieux sensés représenter la hiérarchie catholique, et non de simples bandits comme ce pouvait être le cas lors des vols ou des profanations de tombes. De fait, les relations entre les Juifs et la hiérarchie catholique avaient toujours été empreintes de méfiance réciproque : la cause provenait des conversions forcées, imposées par certains membres de l'Église. Le prosélytisme de Mgr Provana, dont l'épiscopat s'étendit de 1671 à 1706, demeurait très présent dans les mémoires⁷⁸. De même, en 1720, deux enfants chrétiens baptisèrent un nourrisson juif de treize mois : les prêtres niçois souhaitèrent retirer l'enfant à leurs parents afin d'éviter que celui-ci fût élevé dans la haine des catholiques ; face au refus de la famille et après les interventions du sénateur Lascaris et du président Mellarède, missionné par le roi, ce fut à la Curie romaine qu'il appartint de trancher⁷⁹. En 1838 même, un incident de type analogue éclata : le curé de Saint-Jean de Villefranche recueillit un jeune Juif orphelin à la charge de la communauté niçoise et lui prodigua un enseignement catholique en vue de lui administrer le baptême ; l'évêque de Nice, Mgr Dominico, rejeta les requêtes de la communauté juive de Nice, en formulant le « vœu que les requérants eux-mêmes, se rendant à l'évidence, embrassent la religion qui seule peut donner le salut et la félicité »⁸⁰. Nice ne constituait cependant pas une exception : quelques années plus tard, en 1861, éclata à Paris l'affaire Bluth-Mallet, reposant sur des faits analogues⁸¹. Cette manière d'antisémitisme, héritée d'un lointain passé, apparaissait ainsi prégnante à Nice, d'autant que l'on peut imaginer que, l'emprise du clergé sur les plus religieux des Niçois apparaissant forte, beaucoup d'habitants de la ville partageaient ce fond d'antisémitisme religieux à l'égard des Juifs, considérés comme les simples membres d'une *religio licita*, comme des égarés. L'exaspération des Juifs provenait également de ce que, officiellement, la loi sarde interdisait toute conversion forcée⁸² : or, les autorités ne réprimaient pas de tels forfaits. Au plus profond d'elle-même, la communauté juive niçoise nourrissait le sentiment solidement ancré d'être rejetée. La violence de cet antisémitisme se donnait donc à voir occasionnellement, à la faveur de querelles judéo-chrétiennes dont le retentissement donnait au caractère initialement anecdotique de l'événement une retombée publique.

La palme de la plus haute manifestation d'antisémitisme revenait néanmoins à l'Affaire Dreyfus. Cette fois-ci, aux rangs des antisémites convaincus s'ajoutaient des cohortes indélicates qui versaient dans la haine du Juif de manière épisodique. Or, l'histoire de l'Affaire Dreyfus à Nice apparaît très fortement marquée par le paradoxe : l'on enregistra d'importants déchaînements de violence, mais ceux-ci demeurèrent verbaux ; les Juifs de Nice ne furent pas inquiétés. L'événement ne revêtit cependant pas la même ampleur qu'à Paris ou ailleurs en Province⁸³. Il n'existait ainsi aucune mesure avec les effets d'autres crises

⁷⁷ *L'Avenir de Nice*, 26 janvier 1853.

⁷⁸ Françoise Hildesheimer, « Les Juifs de Nice face à la hiérarchie catholique », *Archives Juives*, 1981, p. 8.

⁷⁹ Jacques Decourcelle, *op. cit.*, p. 134.

⁸⁰ Honel Meiss, « Coup d'œil rétrospectif sur l'Université israélite de Nice (1648-1860) », *Nice Historique*, n° 4, juillet-août 1922, et n° 5, septembre-octobre 1922 (citation p. 135).

⁸¹ Danielle Delmaire, « L'intégration par la liberté des consciences et l'égalité des cultes : l'affaire Bluth-Mallet (1861) », *Archives Juives*, n° 35/1, 1^{er} semestre 2002, pp. 44-59.

⁸² ADAM, 1 Z 352. Lettre de M. Mayrargue au Consul de France à Nice, 4 février 1836.

⁸³ Cf. à titre de comparaison, pour Paris, Janine Ponty, « La presse quotidienne et l'affaire Dreyfus en 1898-1899 », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 21, avril-juin 1974 ; et pour une autre région de Province, comme le Nord, Danielle Delmaire, *Antisémitisme et catholiques dans le Nord pendant l'affaire Dreyfus*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires de Lille, 1991.

nationales, comme le boulangisme⁸⁴. L'opinion niçoise se passionna tardivement pour l'affaire : elle en suivit les grands épisodes ; la majorité ne se montra d'ailleurs pas haineuse : Dreyfus était un traître à la patrie, mais seuls les plus extrémistes introduisaient la judéité dans le débat. Si l'on se fonde sur la presse, *Le Petit Niçois* et *L'Éclair de Nice*, qui représentaient les deux principales tendances de l'opinion – radicalisme et droite classique – passé l'émoi initial, se concentrèrent sur le déroulement du procès. Ils n'étaient pas pour autant dreyfusards, mais plutôt des antidreyfusards modérés, avant de faire amende honorable et de reconnaître sans ambages l'innocence de Dreyfus au moment de la réhabilitation⁸⁵. À aucun moment, ces deux titres n'avaient versé dans l'antisémitisme ; Auguste Verquière lançait ainsi un appel à ses lecteurs, en 1894 : « Le coupable est un juif, dit-on aussi de divers côtés. Que veut-on dire par là ? Doit-on faire peser sur tous ses coreligionnaires le crime d'un seul ? Le capitaine Meyer, qui se fit tuer en duel, il y a deux ans, pour une question d'honneur, n'était-il pas juif ? Et le capitaine Crémieux-Foa, tombé mort à l'avant-garde, au Dahomey, et le lieutenant Valabrègue, tué lui aussi là-bas, sous les plis du drapeau français, n'étaient-ils pas israélites ? Que l'horrible forfait de Dreyfus ne retombe que sur lui seul. À l'heure actuelle, nous avons plus que jamais besoin de toutes nos forces et gardons-nous bien de raviver des haines entre les citoyens d'un même pays. »⁸⁶

Deux interprétations en découlent : un tel appel, qui doit correspondre à l'état d'esprit d'un grand nombre de lecteurs, témoigne de l'absence d'antisémitisme dans une frange importante de l'opinion. Mais, en filigrane, il s'agit également d'un rappel à l'ordre, ce qui indique que certains se laissèrent aller à des débordements.

La haine ne fut l'apanage que d'un camp réduit d'individus qui manifestaient deux antisémitismes différents – le catholique et le nationaliste – mais s'unissaient par la même passion hostile : de fait, ce furent les catholiques les plus intransigeants et l'extrême-droite, souvent liés à l'époque d'ailleurs, qui témoignèrent de la plus grande agitation. Leurs organes de presse, *La Croix des Alpes-Maritimes*, *L'Aigle de Nice*, *L'Avant-Garde* ou encore *La Voix de Nice* lancèrent des imprécations contre les Juifs qui reprenaient les arguments agités par Édouard Drumont dans son ouvrage vendu à des milliers d'exemplaires dans le pays, *La France juive*⁸⁷. Heureuse exception, *La Lutte Sociale*, titre d'extrême-gauche, fut le seul à prôner ouvertement le dreyfusisme⁸⁸, ce qui laisse supposer la faible assise à Nice de l'antisémitisme social.

Aucune trace cependant de débordement physique, de manifestation hostile ou même d'expédition punitive. L'opinion niçoise, dans sa grande majorité, fit preuve de tolérance : d'aucuns invoquaient l'éloignement de la capitale, ou l'esprit méridional, plus ouvert à l'Autre. Il suffit de se tourner du côté de Marseille, où se produisit une intense agitation, pour invalider d'entrée ces grilles d'interprétation⁸⁹. Nombre de Niçois déployaient des arguments antisémites, mais ceux-ci semblaient viser un Juif imaginaire, un Juif de l'ailleurs et non le Juif que l'on pouvait rencontrer à Nice : de la sorte, l'opinion locale, même dans ses franges les plus extrémistes, semble avoir repris à son compte ce que l'on pourrait appeler le mythe du « bon Juif ». Les Juifs de Nice n'étaient pas comme les autres, ils n'avaient rien en commun avec ceux du genre de Dreyfus : ainsi, l'antisémitisme qui put émerger à Nice ne provenait en rien de la place tenue par les Juifs à Nice ; il n'existait aucune interaction, élément notable. La

⁸⁴ Paul Gonnet, « Nice, cité européenne (1860-1914) » in Maurice Bordes (dir.), *Histoire de Nice et du pays niçois*, op. cit., p. 332.

⁸⁵ Cf. Vincent Pacchioni, *L'Affaire Dreyfus et la presse niçoise, 1894-1906*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Ralph Schor, Université de Nice, 1991, p. 27 sqq.

⁸⁶ *Le Petit Niçois*, 5 novembre 1894.

⁸⁷ Édouard Drumont, *La France juive*, Paris, Flammarion, 1886. Afin de toucher un vaste public, Drumont mêla, dans son ouvrage, toutes les formes d'antisémitisme.

⁸⁸ Vincent Pacchioni, *ouvr. cit.*, p. 31.

⁸⁹ Cf. Pierre Birnbaum, *Le Moment antisémite. Un tour de la France en 1898*, Paris, Fayard, 1998, pp. 175-210.

communauté juive locale apparut ainsi épargnée sur des bases bancales. Pouvait-on dès lors parler de philo-sémitisme ?

Le philo-sémitisme : une tendance majoritaire ?

Nice constituait-elle une exception dans son attitude envers les Juifs ? L'antisémitisme en vigueur au XIX^e siècle représentait-il une tendance générale ou minoritaire ? Aucune manifestation de haine et d'humiliations collectives ne marqua l'histoire du Comté de Nice : à aucun moment, il ne se déroula de scènes telles que celles auxquelles donnait lieu, du côté italien par exemple, le Carnaval de Rome⁹⁰. Autre élément de confirmation, qui découle des observations précédemment opérées : la population locale n'entra jamais les activités ouvertement tenues par les Juifs, comme celles gravitant autour du port franc ; l'on ne remit pas en question la place occupée par les Juifs dans la vie locale. Bien au contraire, les manifestations s'étant déroulées à la suite de la libération de Jules Avigdor constituaient la preuve que les Niçois allaient jusqu'à faire preuve d'un attachement à cette place occupée par les Juifs, qui faisaient partie du quotidien.

Simple indifférence, pourrait-on objecter. En fait, la plupart des Niçois ne prêtaient pas d'attention particulière à la place tenue par les Juifs dans la cité. Or, dans le contexte général d'alors, dans les États italiens ou en France selon les époques, il s'agissait bien d'une forme de philo-sémitisme, qui renvoie à un acte conscient et volontaire. En ce sens, Nice avançait bien à contre-courant des opinions des États auxquels elle se rattachait, sarde ou français, où les populations adoptaient une attitude autrement méfiante à l'égard du peuple d'Israël.

D'où venait cette situation particulière ? De la population locale, qui se montrait tolérante à l'égard de l'Autre et considérait les Juifs comme des Niçois à part entière. Des Juifs, dont l'attachement à l'égard de leur cité ne se démentit jamais. De facteurs annexes, comme la proximité culturelle existant entre ce que l'imagerie populaire considérait comme « l'esprit niçois » et l'« esprit juif », la grande majorité de la communauté juive provenant de contrées méditerranéennes. Parmi les exceptions de l'histoire du judaïsme, Nice était le théâtre d'une « alliance horizontale » entre la population niçoise générale et les Juifs⁹¹. L'amour commun de Nice semblait un ciment unissant Juifs et Chrétiens : le partage d'un passé mouvementé avait créé une communauté de pensée, d'appartenance, et même de destin⁹² à même de transcender les appartenances, bien que la querelle née autour de 1860 détériorât la situation. Un tel sentiment faisait naître des affinités, qui pouvaient s'exercer dans des sphères où l'appartenance religieuse importait peu : les nombreux Juifs franc-maçons de Nice purent ainsi entrer au contact des autres Niçois, et se lier avec eux du fait d'une pensée, d'un état d'esprit ou d'objectifs communs⁹³. Cette première forme de philo-sémitisme provenait ainsi de l'histoire.

Un second type, plus traditionnel, fondé sur la religion, s'y adjoignait. La communauté juive entretenait souvent de fraternelles relations avec les membres les plus modérés de l'Église catholique. L'opinion locale, souvent religieuse, montrait un intérêt certain pour la vie juive locale : fêtes et événements importants, changements de rabbins, situation générale de la communauté juive... En 1851, à la mort du rabbin Pontremoli, estimé de tous, *L'Avenir*

⁹⁰ Cf. Martine Boiteux, « Les Juifs dans le Carnaval de la Rome moderne (XV^e-XVIII^e siècles) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge, Temps modernes*, n° 88-2, 1976, pp. 745-787.

⁹¹ D'après la dichotomie entre « alliance verticale », des Juifs et des gouvernants, et ce que l'on peut nommer « alliance horizontale », entre les Juifs et les populations locales ; Yosef Hayim Yerushalmi, art. cit.

⁹² Cf. les problématiques avancées par Ralph Schor, « Avant-propos » au colloque « Destins niçois », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 55, décembre 1997.

⁹³ Cf. Yves Hivert-Messeca, « La maçonnerie comme exemple de sociabilité urbaine en pays niçois », *Recherches Régionales*, n° 167, avril-juin 2003, pp. 85-89.

de Nice, après avoir fourni une minutieuse description de la cérémonie funèbre, s'exprimait en ces termes : « Le Grand Rabbin Pontremoli laisse de nombreux regrets partout où il a été connu, non seulement chez ses coreligionnaires, mais aussi parmi ses nombreux amis catholiques. »⁹⁴

Les autres journaux n'étaient pas en reste : en 1882 ainsi, *Le Petit Niçois* se fit l'écho de la mobilisation des Juifs de Nice à l'égard de leurs coreligionnaires russes victimes de persécutions et lança un appel à la souscription à toutes les « personnes qui voudront bien s'associer à cette œuvre d'humanité »⁹⁵. Que ce fût à l'époque sarde ou après le rattachement à la France, ces relations globalement favorables se distinguaient par leur permanence. Juifs et Chrétiens nourrissaient d'ailleurs le désir de cultiver les relations judéo-chrétiennes, ce qui était somme toute peu courant pour le XIX^e siècle. Un incident, survenu entre Juifs et protestants, fit cependant, en 1866, grand bruit : M. Cotter, un Chrétien philosémite, prononça un discours théologique en anglais dans une salle de l'Église évangélique de Nice, devant un auditoire composé de Juifs et de Chrétiens. Un Juif marseillais, du nom de Cassoute, fit une réponse, en français, au conférencier, mais, ce dernier ne comprenant pas cette langue, il ne chercha pas à contredire le propos de son contradicteur, mécontent de la conférence, et mit fin à la rencontre. Or, plusieurs Israélites présents s'offusquèrent de ce que les Chrétiens présents n'invitassent pas à mener le débat, ce qui jeta un froid entre les tenants des diverses religions. Cassoute publia une réponse où il invectivait vivement les Chrétiens. Afin de remédier à la situation, un ministre de l'Église anglicane de Nice, Edward Biley, publia une brochure où, en préambule à un discours de théologie favorable à Israël, il rappelait : « Nous tenons à dire [...] que nous ne rendons nullement les israélites responsables du peu d'aménité de leur coreligionnaire de Marseille. Ils savent bien que les chrétiens évangéliques de Nice n'éprouvent pour eux que la plus sincère affection. »⁹⁶

Autant d'indications de la forte présence du philosémitisme à Nice, présence qui semblait nettement plus vaste que celle de l'antisémitisme. De fait, les mentalités se révélèrent marquées par la continuité et manifestèrent parfois une plus grande ouverture que celle des dirigeants. Les Juifs purent à ce point s'intégrer et participer à la vie locale, grâce au reste des habitants qui, dans leur majorité, jetaient sur eux un œil bienveillant et les considéraient comme des Niçois à part entière ; ils n'eurent pratiquement pas à affronter l'hostilité quotidienne.

Paradoxe. C'est bien le premier terme qui vient à l'esprit de qui entend restituer avec fidélité différents aspects de l'histoire des Juifs à Nice au XIX^e siècle, véritable tournant pour la communauté locale. Paradoxe temporel, car dans les divers domaines où intervenaient les Juifs, les mutations suivaient un rythme différent. Le paysage urbain, la participation à la vie économique et politique étaient marqués par une dualité entre les vestiges d'une situation archaïque et ancestrale, et la naissance d'une ère nouvelle. Adopter plusieurs éclairages ne doit cependant pas fausser le jugement : la dualité ne semblait en vérité qu'apparente et se trouvait en voie d'extinction. Les mentalités, elles, se trouvaient frappées par la permanence des représentations, souvent positives en l'occurrence : l'ancienneté des structures ne correspondait pas à la modernité des esprits. Et c'est là le second paradoxe. Alors qu'en d'autres lieux, la reconnaissance juridique ne s'accompagna pas d'une évolution favorable de l'opinion publique, à Nice, les mentalités se montraient parfois plus évoluées que les constitutions : même en période de restrictions, entre 1814 et 1848, les Juifs ne se virent pas exposés à la vindicte des Niçois et purent conserver la place, parfois d'excellence, qu'ils

⁹⁴ *L'Avenir de Nice*, 8 août 1851.

⁹⁵ *Le Petit Niçois*, 18 mai 1882.

⁹⁶ Edward Biley, *Réponse au discours d'un Juif prononcé dans la salle de l'École du Dimanche de l'Église évangélique de Nice*, Nice, Gauthier et Compagnie, 1866, p. 7.

occupaient en divers domaines. Rejetés *de jure*, les Juifs vivaient *de facto* comme tous les habitants de la ville. L'antisémitisme, qui existait bel et bien toutefois, fonctionnait quant à lui sur un mode particulier et ne visait que rarement les Juifs de Nice eux-mêmes, qui ne semblaient pas correspondre à l'image *du* Juif paré de tous les défauts, ainsi que le véhiculait une certaine idéologie de l'époque. La place occupée par les Juifs ne correspondait en rien à la place qu'ils tenaient dans les mentalités de leurs pairs. Mais, troisième paradoxe, lié à l'histoire de Nice, les Juifs conservaient une identité autonome et un statut de minorité tout en apparaissant, malgré les obstacles qui se présentaient à eux, parfaitement intégrés, voire assimilés. Leur place était tout à la fois dans la communauté juive et dans la communauté niçoise. Sans doute l'explication de ces paradoxes réside-t-elle dans l'affinité que l'on pouvait déceler entre l'identité juive et l'identité niçoise ; les mêmes traits les caractérisaient toutes deux, la culture particulière, la volonté d'autonomie et le patriotisme⁹⁷. De fait, chacune avait influé sur l'autre : l'identité niçoise façonna les Juifs locaux, et ceux-ci contribuèrent grandement, par la place qu'ils occupaient, au progrès de la ville de Nice, leur ville.

⁹⁷ Hubert Charles, « L'identité niçoise : essai de définition », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 43, décembre 1991, pp. 267-275.